



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 24 JANVIER 2019 À 19 h 30 AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente
M. Jean Hébert, président-directeur général (PDG)
Mme Johanne Asselin
M. Lucien Bradet, membre observateur
M. François-Régis Fréchette
M. Pierre Fréchette
M. Xavier Lecat
Mme Charmain Levy
M. Mathieu Nadeau
Mme Julie Pépin
Mme Monique Séguin
Dr Jean-François Simard

ABSENCES MOTIVÉES

M. Michel Hébert
M. Michel Roy
M. Germain Charron
Dr Oussama Sidhom
Mme Lise Coulombe, vice-présidente

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

M. Stéphane Lance, directeur général adjoint
Mme Murielle Côté, directrice des ressources financières (DRF)
Dr Daniel Tardif, directeur des services professionnels (DSP)
M. Martin Vachon, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)
Mme Constance Vanier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE)
Mme Martine Bilodeau, directrice des programmes jeunesse
Mme Pauline Mineault, directrice adjointe santé mentale et dépendance (DSMD)
Mme Caroline Veilleux, directrice adjointe à la direction des programmes jeunesse (DJ)
M. Hugo Lemay, directeur adjoint des services multidisciplinaires (DSM)
Mme Martine Potvin, directrice adjointe à la direction des soins infirmiers (DSI)
Mme Anne-Marie Ménard chef de programme à la direction de la santé publique
Mme Karine Bélanger, coordonnatrice à la gestion de l'information et des archives à la DSM
Mme Geneviève Côté, adjointe au PDG par intérim
Mme Marie-Hélène Carle, conseillère cadre à la DSI
M. Paul-André Aubin, agent de planification, de programmation et de recherche (APPR) DQEPE
Mme Patricia Rhéaume, agente d'information

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

Une vingtaine de personnes assistent à la rencontre

NOTES :

Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h à 19 h 30. Les points suivants ont été traités :

- Gouvernance
 - Formation du MSSS et activité sociale
 - Outil d'évaluation de la gouvernance - résultats
 - Plan d'amélioration de la gouvernance 2018-2019
 - Autoévaluation des membres d conseil d'administration
 - Implantation de la grille d'évaluation des séances
 - Informations relatives aux apparentés
- Mandataire au CISSSO - état de situation
- Plan de retour à l'équilibre financier
- Tableau de bord stratégique du conseil d'administration
 - Plan d'action

1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

ATTENDU l'annulation des points suivants:

- 12.5 Financement des travaux à l'hôpital Pierre-Janet;
- 13.2 Félicitations aux équipes impliquées dans la révision de l'offre alimentaire en CHSLD;

ATTENDU l'ajout du point suivant:

- 08.2 Nomination intérimaire Directeur services professionnels

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

CISSSO-002-2019

ATTENDU la résolution CISSSO-846-2018 visant à ajouter des privilèges de Dr Martin Benfey;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 19 décembre 2018 (résolution 2018-0176) qui apporte les précisions suivantes:

- Dr Martin Benfey est titulaire d'un statut de membre associé avec privilèges en médecine générale à l'installation du Pontiac;
- La régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) considère qu'à moins d'avis contraire, les médecins avec des privilèges à Fort Coulonge font de la garde à l'urgence;
- Dr Martin Benfey ne fait pas de la garde à l'urgence;

ATTENDU que la résolution CISSSO-846-2018 sera modifiée de façon à préciser dans les privilèges du Dr Martin Benfey qu'il ne fait pas de la garde à l'urgence;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 13 décembre 2018 tel que modifié.

3 Tableaux et rapports

3.1 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
4	Création d'un comité de développement durable	M. Stéphane Lance a été nommé à titre de répondant en matière de développement durable. Celui-ci est en charge de procéder à la formation du comité de développement durable, tel que décidé par le C.A. et édicté par la circulaire ministérielle.
6.1	Code d'éthique du CISSSO	La nouvelle version du document a été diffusée à l'interne.
6.2	Nominations au comité d'éthique de la recherche (CÉR)	La résolution a été envoyée au CÉR. En réponse aux questions des membres du CA :



		<ul style="list-style-type: none"> • Un conseiller-cadre peut siéger à ce titre • Les personnes qui ne peuvent siéger à un CÉR, même sans droit de vote, sont les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ le conseiller juridique de l'établissement (incluant un conseiller externe qui accepte des mandats de l'établissement sans être un de ses salariés); ○ les membres du conseil d'administration de l'établissement; ○ le directeur général de l'établissement; ○ le directeur du centre de recherche (incluant ses adjoints ou délégués); ○ toute autre personne qui, par ses fonctions administratives, pourrait se trouver dans une situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel au moment de prendre position sur une question d'ordre éthique. • Un aperçu du profil des candidats sera intégré aux propositions de nominations à compter de la séance de mars 2019.
6.3	Politique milieu de travail sain et respectueux	La nouvelle version du document a été diffusée à l'interne.
6.4	Directive – Accommodement – usage de parfums et de produits parfumés	Le document a été diffusé à l'interne. Le Protecteur du citoyen a émis un avis favorable à la mesure et a fermé le dossier.
8.3	Politique de la provision pour créances douteuses et la radiation des créances irrécouvrables	La nouvelle version du document a été diffusée à l'interne.
10.3	Planification stratégique 2020-2025	Le document a été acheminé au MSSS.
12	Reconnaissance envers la qualité	<p>Les résolutions de félicitations ont été envoyées aux destinataires, et les mentions faites dans l'Info-CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lauréates de la Soirée reconnaissance 2018 de l'ORIIO • Grand Prix 2018 Transplant Québec • Candidatures régionales aux Prix d'excellence du réseau • Étude AVERT

3.2 Rapport du président-directeur général (remis séance tenante)

Rapport d'activités PDG – Période du 2 novembre au 1 ^{er} décembre 2018	
Date	Activité/description
14 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination de Sylvain Gagnon, mandataire spécial de la ministre Danielle McCann • Support du CISSS de l'Outaouais au mandataire • 13 décembre 2018 : conférence téléphonique avec le MSSS et Sylvain Gagnon
17 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence téléphonique avec les gestionnaires du CISSS de l'Outaouais suite au C.A.
18 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Département régional de médecine générale (DRMG)
19 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la députée de Hull et le maire de Gatineau sur la problématique de l'itinérance – Halte chaleur
21 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Suite au C.A. rencontre avec les représentants syndicaux
27-28 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Vacances PDG



3-4 janvier 2019	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres avec Sylvain Gagnon, mandataire
8 janvier 2019	<ul style="list-style-type: none"> Comité de gouvernance et d'éthique
9 janvier 2019	<ul style="list-style-type: none"> Table des chefs de départements
DOSSIERS DE LA PÉRIODE	
PREB	<ul style="list-style-type: none"> Travaux avec les directions sur le plan de retour à l'équilibre financier
Négociations patronales-syndicales des matières locales	<ul style="list-style-type: none"> Le CISSS de l'Outaouais et les trois syndicats ont fait trois demandes de médiation et les médiateurs ont été nommés Certaines négociations se poursuivent
Mandataire	<ul style="list-style-type: none"> Appui au mandataire
Vaccination	<ul style="list-style-type: none"> Des efforts sont faits par la direction de la santé publique pour favoriser la vaccination
Plan clinique	<ul style="list-style-type: none"> Demande d'élaboration par le MSSSS d'un plan clinique pour l'Outaouais
Gestion de proximité	<ul style="list-style-type: none"> La démarche interne pour améliorer la gestion de proximité dans les territoires de l'Outaouais est en cours.

4 Présentations

4.1 Expérience client en santé mentale

Mme Pauline Mineault, directrice adjointe santé mentale et dépendance présente les résultats de la mesure annuelle de l'expérience client aux services externes de la DSMD, qui cadre dans un processus d'amélioration continue de la qualité (démarche d'agrément). En 2018, les sondages ont été administrés entre le 1^{er} février et le 28 février auprès de 348 répondants, distribués au sein des services suivants :

- Services externes de l'Hôpital Pierre-Janet;
- Résidences de groupes et RI-RTF;
- Services externes dans les installations des anciens CSSS (à l'exception de Papineau en raison d'une difficulté de logistique).

Voici les faits saillants :

- Délai d'attente adéquat pour avoir des services SAD (83 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Type de service reçu correspond au souhait de l'utilisateur (94 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Les intervenants sont courtois et respectueux (95 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Les intervenants ont les qualifications nécessaires (94 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Les intervenants sont à l'écoute et répondent aux questions (95 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Les usagers participent à l'élaboration de leur plan de rétablissement (88 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Les intervenants respectent la confidentialité (95 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Les intervenants expliquent les services possibles de façon compréhensible (94 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- L'information reçue a permis aux usagers de prendre des décisions éclairées (91 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- La qualité des services était satisfaisante (96 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
- Les services reçus répondaient aux besoins (92 % tout à fait d'accord ou assez d'accord)
-



5 Période de questions du public - 20:00

Trois membres du public demandent la parole:

- Mme Lynne Plante de la FIIQ, Mme Gille Delaunais, présidente de l'APTS, et Mme Josée McMillan de la CSN déposent une pétition de près de 3000 noms revendiquant « des correctifs majeurs afin d'offrir à la population des services de proximité et de meilleures conditions de travail à leurs employés ». Ils demandent une rencontre avec l'accompagnateur du CISSS de l'Outaouais, M. Sylvain Gagnon, avant qu'il ne dépose son rapport.

La présidente accepte la pétition et transmettra le contenu de la demande à M. Gagnon.

6 Direction des programmes jeunesse

6.1 Politique d'allaitement du CISSS de l'Outaouais

Mme Caroline Veilleux, directrice adjointe à la direction des programmes jeunesse, et Mme Anne-Marie Ménard chef de programme à la direction de la santé publique présentent le projet de politique L'adoption d'une politique en allaitement est l'une des conditions de l'Initiative Amis des Bébé (AIB) qui est un programme d'amélioration de la qualité des soins en allaitement, dans les périodes en pré, per et postnatale. Ce programme constitue la principale stratégie retenue par le MSSS pour augmenter le taux et la durée de l'allaitement au Québec. La mise en place de l'ensemble du programme mène à une certification reconnue par l'OMS et l'UNICEF. L'implantation se fait progressivement dans les établissements de santé.

Les objectifs de la politique sont:

- Promouvoir la santé maternelle et infantile en adoptant des pratiques visant la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel;
- Favoriser la création d'environnements favorables à l'allaitement dans toutes les installations du CISSS de l'Outaouais;
- Permettre aux familles de recevoir l'information nécessaire afin de pouvoir faire un choix éclairé sur le mode d'alimentation qu'elles préconiseront.

En réponse aux interventions des membres du C.A. les précisions suivantes sont apportées:

- Le CISSS de l'Outaouais n'acceptera plus les échantillons de marque commerciale, mais les produits seront achetés par l'établissement pour les femmes qui refuseront l'allaitement.
- Lorsque les pratiques d'allaitement s'améliorent, les taux d'allaitement s'améliorent. Les coûts seront appelés à diminuer.
- La phrase au point 6.4 sera reformulée pour en assurer sa neutralité.

CISSSO-003-2019

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a adopté le 15 décembre 2016 (résolution CISSSO-281-2016) le Plan d'action régional de santé publique qui comprend des cibles en lien avec l'allaitement;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit se doter d'une politique d'allaitement tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour le programme Initiative des amis des bébés (IAB);

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a la responsabilité d'offrir un environnement favorable à l'allaitement dans le respect du choix éclairé des parents;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit se conformer aux normes obstétricales d'Agrément Canada;

ATTENDU que le point 6.4 sera reformulé pour en assurer sa neutralité;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique d'allaitement.

6.2 Protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement - révision

Mme Martine Bilodeau, directrice des programmes jeunesse présente le projet. Suite à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse à la fin janvier 2019, certaines modifications sont apportées concernant les mesures d'encadrement prévues à ladite loi ainsi que la soumission de données cliniques qui les concernent au conseil d'administration. Compte tenu que la loi permettra, dès la fin janvier, d'avoir recours à des moyens d'encadrement dans les milieux de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) en milieu ouvert le protocole concernant l'encadrement intensif est mis à jour en incluant les nouvelles dispositions.

En réponse aux interventions des membres du C.A. les précisions suivantes sont apportées:

- Toute situation impliquant un désaccord est soumise à la Cour de justice.

CISSSO-004-2019

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

ATTENDU qu'en vertu de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, le conseil d'administration doit entériner toute décision concernant l'organisation des services;

ATTENDU que le protocole sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif pour les jeunes qui avait été révisé et adopté en 2015 (résolution CISSSO-373-2015) pour refléter la nouvelle organisation doit être remplacé pour s'adapter aux modifications sur la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ);

ATTENDU que le protocole respecte l'article 11.1.1 et 11.1.2 de la LPJ sur les conditions de recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif ainsi que les conditions pour les mesures d'empêchement possibles en milieu ouvert;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement sur les conditions du recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif le conseil l'administration doit adopter ledit protocole;

ATTENDU que les membres ont pu prendre connaissance du protocole révisé qui inclut le cadre légal, les balises et les processus cliniques et administratifs relatifs à l'hébergement en unité d'encadrement intensif et des mesures d'empêchement en milieu ouvert;

ATTENDU que la direction des programmes jeunesse en recommande l'adoption;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ABROGER le Protocole sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif pour les jeunes (PROTO-001);

D'ADOPTER le Protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais élaboré dans le cadre de la LPJ.



7 Affaires courantes

7.1 Politique utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques - révision

Mme Martine Potvin, directrice adjointe à la direction des soins infirmiers et Mme Marie-Hélène Carle, conseillère cadre à la DSI présentent la révision de la politique utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle: contention, isolement et substances chimiques. En réponse aux interventions des membres du C.A. elle apporte les précisions suivantes:

- Les ententes au programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) avec les organismes communautaires ayant à appliquer des mesures de contention devront comprendre un processus d'application des mesures de contrôle.
- Chaque direction clinique est responsable de son registre, remis à la DQEPE qui en fera un rapport unifié.

CISSSO-005-2019

ATTENDU l'article 118.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) qui édicte que « La force, l'isolement, tout moyen mécanique ou toute substance chimique ne peuvent être utilisés, comme mesure de contrôle d'une personne dans une installation maintenue par un établissement, que pour l'empêcher de s'infliger ou d'infliger à autrui des lésions. »;

ATTENDU la résolution CISSSO-018-2016 adoptant la Politique utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques (P-003) le 28 janvier 2016;

ATTENDU que le calendrier de révision des politiques prévoyait une révision de la dite politique en 2019;

ATTENDU qu'un processus de consultation interne a été mené, incluant entre autres le comité de la vigilance et de la qualité ;

ATTENDU les changements proposés :

- mise à jour de la référence sur le Cadre de référence pour les ressources intermédiaires (RI) et les ressources de type familial (RTF), MSSS, 2016;
- ajout du criminologue à titre de profession visée pour la décision d'application de mesures de contrôle.

ATTENDU l'importance pour tout le personnel du CISSS de l'Outaouais de faire usage d'une mesure de contrôle de façon exceptionnelle, en dernier recours, après avoir envisagé toutes les mesures de remplacement possibles et seulement si la personne représente un danger pour elle-même ou pour autrui;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la Politique d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques du CISSS de l'Outaouais (P-003) tel que révisée.

7.2 Calendrier de conservation du CISSS de l'Outaouais

M. Hugo Lemay, directeur adjoint des services multidisciplinaires (DSM) et Mme Karine Bélanger, coordonnatrice à la gestion de l'information et des archives à la DSM déposent le projet de Calendrier de conservation du CISSS de l'Outaouais. Celui-ci constitue un des éléments de base d'une bonne gestion documentaire d'un organisme public. Il détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation des documents actifs et semi-actifs. Il indique quels documents inactifs doivent être conservés en permanence et lesquels doivent être éliminés. Il comporte des règles de conservation s'appliquant à la gestion documentaire. Ces règles assurent la gestion du cycle de vie des documents produits et reçus dans



l'accomplissement des fonctions de l'établissement.

Depuis la création du CISSS, les calendriers de conservations des anciens établissements sont demeurés en vigueur. L'adoption du calendrier de conservation du CISSS nous permet de répondre à l'orientation du CISSS de l'Outaouais d'avoir un système de gestion documentaire intégré, efficient et respectant les différentes lois afférentes ainsi que la sécurité informationnelle pour l'ensemble des responsabilités cliniques et administratives qui lui sont dévolues.

En réponse aux interventions des membres du C.A. les précisions suivantes sont apportées:

- Le calendrier de conservation touche à la qualité et sécurité puisqu'il s'adresse à plusieurs documents références reliés directement aux soins, par exemple les protocoles opératoires.
- Les rapports d'interventions doivent être conservés de façon permanente.
- Les documents qui vont à la destruction font l'objet de plusieurs niveaux de vérification.

CISSSO-006-2019

ATTENDU que le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais doit adopter le calendrier de conservation des documents, conformément à la Loi sur les archives (Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, article 6);

ATTENDU qu'un organisme public doit soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et chacune de ses modifications (Loi sur les archives, article 8);

ATTENDU que le calendrier de conservation des documents du CISSS de l'Outaouais a fait l'objet d'une consultation auprès des services d'archives et de BANQ;

ATTENDU que l'adoption du calendrier de conservation des documents administratifs a été recommandée par le comité de direction du 18 décembre 2018;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le calendrier de conservation des documents du CISSS de l'Outaouais, tel que déposé.

7.3 Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2018-2019 - Addenda

Mme Constance Vanier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique dépose un addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2018-2019 ratifiée entre le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et le CISSS de l'Outaouais. Les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent à ceux déjà convenus à l'EGI 2018-2019 et couvrent la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, soit la même que celle de l'EGI 2018-2019.

- Modification à l'engagement 1.03.05.01 « Nombre total d'heures de service de soutien à domicile de longue durée rendues à domicile par les différentes modes de dispensation de services (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA) ». Pour les services de soutien à domicile, le nombre d'heures passe de 451 287 à 659 639.
- Retrait des indicateurs suivants:
 - 1.03.14 – Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services aux personnes ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14.
 - 1.03-15 – Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA) ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14.

CISSSO-007-2019

ATTENDU que les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent à ceux déjà convenus à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2018-2019 entre le ministère de la Santé



et des Services sociaux du Québec (MSSS) et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais s'engage à respecter les règles régissant l'allocation budgétaire qui lui est accordée et à donner suite aux priorités du ministre, telles qu'énoncées dans l'addenda ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires pour assurer la reddition de comptes demandée par le MSSS;

ATTENDU que le présent addenda couvre la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, soit la même période que celle de l'EGI 2018-2019;

ATTENDU que le conseil d'administration doit autoriser la signature du présent addenda par le président-directeur général du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que la dernière page du présent addenda dûment signée par le président-directeur général doit être accompagnée d'une copie de la résolution et être transmise au MSSS au plus tard le 8 février 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le président-directeur général à signer l'addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 entre le MSSS et le CISSS de l'Outaouais;

DE TRANSMETTRE au MSSS, au plus tard le 8 février 2019, la dernière page dûment signée de l'addenda accompagnée de la résolution.

7.4 Nomination au comité d'éthique de la recherche

CISSSO-008-2019

ATTENDU le Cadre réglementaire en éthique de la recherche, approuvé par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais le 17 juin 2017;

ATTENDU l'article 1.6.1 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatif aux pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;

ATTENDU les articles 2.4, 2.6 et 2.7 du Cadre réglementaire en éthique de la recherche, relatifs à la composition du Comité d'éthique de la recherche, à la procédure de nomination et à la durée du mandat de ses membres;

ATTENDU la candidature, l'expertise et l'intérêt manifesté par Mme Claudie Loranger à siéger au Comité d'éthique de la recherche à titre de membre régulier ayant une expertise en santé mentale;

ATTENDU la résolution pour la recommandation du nouveau membre du CÉR, dans le cadre d'une séance en plénier du Comité d'éthique de la recherche, tenue le 14 janvier 2019, à 17 h, à la salle A du 124 rue Lois, Gatineau.

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Claudie Loranger, à titre de membre régulier ayant une expertise en santé mentale au Comité d'éthique de la recherche. Ainsi, le mandat de Mme Loranger est d'une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 24 janvier 2022.



8 Affaires médicales

8.1 Statuts et privilèges

Dr Luc Philippe Lacroix – Omnipraticien (91196)

CISSSO-009-2019

ABROGATION DE STATUTS ET PRIVILÈGES

ATTENDU la résolution CISSSO-862-2018 adoptée le 13 décembre 2018 et renouvelant les privilèges de pratique à Dr Luc Philippe Lacroix (91196) jusqu'au 30 mars 2020;

ATTENDU la lettre datée du 19 décembre 2018, signée par Dr Luc Philippe Lacroix, dans laquelle il annonce sa décision de cesser d'exercer au CISSS de l'Outaouais à compter du 20 décembre 2018;

ATTENDU la lettre signée par le PDG Jean Hébert et la présidente du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de l'Outaouais, Dre Valérie Guilbeault, qui confirme le départ de Dr Luc Philippe Lacroix le 20 décembre 2018 et en précise les conditions et modalités;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ABROGER la résolution CISSSO-862-2018.

Dr Samuel Fréchette – Omnipraticien (17330)

CISSSO-010-2019

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0001);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Samuel Fréchette des privilèges en garde en agression sexuelle au département de médecine générale service Vallée-De-La-Gatineau à l'installation de l'Hôpital de Maniwaki à partir du 5 novembre 2018.

La nomination pour une participation à la garde uniquement du programme Trousse médico-légale à l'Hôpital de Maniwaki est acceptée à la condition que cette garde soit en simultanée de la garde qu'il assura à l'hospitalisation ou dans un autre système de garde reconnu.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Vallée-De-La-Gatineau

Pratique principale :

Installation de Vallée-De-La-Gatineau : Hôpital de Maniwaki

Privilèges : Hospitalisation-admission, urgence, échographie d'urgence, garde, garde en agression sexuelle



CISSSO-011-2019

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : Hôpitaux de Hull et Gatineau

Privilèges : Urgence, échographie d'urgence

Dre Marie-Michelle Ferland – Omnipraticienne (17657)

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0002);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Marie-Michelle Ferland des privilèges en garde en agression sexuelle au département de médecine générale service de Gatineau à l'installation des Hôpitaux de Gatineau et Hull à partir du 19 octobre 2018.

La nomination pour une participation à la garde uniquement du programme Trousse médico-légale aux hôpitaux de Gatineau et de Hull est acceptée à la condition que cette garde soit en simultané de la garde qu'il assura à l'hospitalisation ou dans un autre système de garde reconnu.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Gatineau

Pratique principale :

Installation de Gatineau : GMF-U

Privilèges : Supervision et enseignement, pratique clinique, garde

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : CHSLD Bonséjour

Privilèges : Longue durée, garde

Dre Marie-Ève Girard – Omnipraticienne (12034)

CISSSO-012-2019

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0003);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



D'AJOUTER à Dre Marie-Ève Girard des privilèges en soins à domicile au département de médecine générale service de Gatineau à l'installation du CLSC de Gatineau à partir du 1 janvier 2019.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Gatineau

Pratique principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Soins généraux, pédiatrie, longue durée, hospitalisation-admission, garde occasionnel en agression sexuelle

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Soins généraux, pédiatrie, longue durée, hospitalisation-admission, garde occasionnel en agression sexuelle

Installation de Gatineau : GMF-U

Privilèges : Supervision et enseignement

Installation de Gatineau : CLSC de Gatineau

Privilèges : Soins à domicile

Dre Josiane Simard – Omnipraticienne (18100)

CISSSO-013-2019

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0004);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Josiane Simard des privilèges en garde en agression sexuelle au département de médecine générale service de Gatineau à l'installation des Hôpitaux de Gatineau et Hull à partir du 19 octobre 2018.

La nomination pour une participation à la garde uniquement du programme Trousse médico-légale aux hôpitaux de Gatineau et de Hull est acceptée à la condition que cette garde soit en simultanée de la garde qu'il assura à l'hospitalisation ou dans un autre système de garde reconnu.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Gatineau

Pratique principale :



Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Hospitalisation-admission, garde, garde en agression sexuelle

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Garde en agression sexuelle

Installation de Gatineau : GMF-U

Privilèges : Supervision et enseignement, pratique clinique

Dre Grace Zoghbi – Omnipraticienne (11429)

CISSO-014-2019

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0005);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Grace Zoghbi des privilèges en échographie d'urgence au département de médecine générale service de Vallée-De-La-Gatineau à l'installation de l'Hôpital de Maniwaki à partir du 1 janvier 2019.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Vallée-De-La-Gatineau

Pratique principale :

Installation de Vallée-De-La-Gatineau : Hôpital de Maniwaki

Privilèges : Hospitalisation-admission, urgence, garde en agression sexuelle, échographie d'urgence

Dr Martin Benfey – Omnipraticien (87344)

CISSO-015-2019

RETRAIT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que Dr Martin Benfey est titulaire d'un statut de membre associé avec privilèges en médecine générale à l'installation du Pontiac;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par le médecin et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0006);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER des privilèges en CHSLD, garde/Manoir Sacré-Coeur au sein du département de médecine générale service du Pontiac à Dr Martin Benfey à partir du 31 janvier 2019.

Statut : associé

Installation principale :

Installation du Pontiac : CLSC Mansfield et Pontefract

Privilèges : Prise en charge et suivi de patients

Installation secondaire :

Installation du Pontiac : CSLC de Chapeau

Privilèges : Prise en charge et suivi de patients

Dre Marjorie Duré – Omnipraticienne (10170)

CISSSO-016-2019

RETRAIT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que Dre Marjorie Duré est titulaire d'un statut de membre associé avec privilèges en médecine générale au service de Hull/Aylmer;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par le médecin et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0007);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER des privilèges en soutien à domicile/CLSC de Hull au sein du département de médecine générale service de Hull/Aylmer à Dre Marjorie Duré à partir du 13 janvier 2019.

Statut : associé

Installation principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Services médicaux généraux, garde en agression sexuelle

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Installation de Papineau : Hôpital de Papineau

Privilèges : Services médicaux généraux

Dr Thierry Live – Omnipraticien (17141)

CISSSO-017-2019

CHANGEMENT DE STATUT ET RETRAIT DE PRIVILÈGES



ATTENDU que Dr Thierry Live est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale au service de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de demande de changement de statut et modification des privilèges dûment complété et signé par le médecin et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0008);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER Le changement de statut de membre actif à membre associé de Dr Thierry Live au sein du département de médecine générale service de Gatineau en date du 10 mai 2019;

DE RETIRER des privilèges en hospitalisation-admission, soins généraux, garde/Hôpital de Gatineau à partir du 5 décembre 2018.

Statut : associé

Installation principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Urgence

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Urgence

Dr Jean-Pierre Courteau – Médecin spécialiste en santé publique (80546)

CISSO-018-2019

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Jean-Pierre Courteau est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges de spécialiste en santé publique et médecine préventive;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0009);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dr Jean-Pierre Courteau à partir du 31 mars 2020.

Ce médecin a 0 dossiers incomplets.

Dr Jean-Marie Dubé – Omnipraticien actif (83211)

CISSO-019-2019

DÉMISSION

ATTENDU que le Dr Jean-Marie Dubé est titulaire d'un statut de membre actif avec



privilèges en médecine générale à l'installation de l'Hôpital de Pierre-Janet;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0010);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dr Jean-Marie Dubé à partir du 1 mars 2019.

Ce médecin a 0 dossiers incomplets.

Dr Walid Issawy – Omnipraticien actif (17435)

CISSSO-020-2019

ATTENDU que Dr Walid Issawy est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale à l'installation de l'Hôpital de Hull;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0011);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dr Walid Issawy à partir du 1 juillet 2019.

Ce médecin a 9 dossiers incomplets.

Dre Michelle Cicalo – Psychiatre actif (17172)

CISSSO-021-2019

ATTENDU Dre Michelle Cicalo est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en psychiatrie à l'installation de l'Hôpital de Pierre-Janet;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019 (résolution 2019-0012);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission du Dre Michelle Cicalo à partir du 27 février 2019.

Ce médecin a 0 dossiers incomplets.

Dre Racine Sanou (11568)

CISSSO-022-2019

L ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la



Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Racine Sanou;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Racine Sanou ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Racine Sanou à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Racine Sanou sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Racine Sanou s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Racine Sanou les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 janvier 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges octroyés à Docteur Racine Sanou à compter du 27 juillet 2018 et jusqu'au 11 novembre 2019 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Gatineau et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais;

b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre Actif

Département/service : imagerie médicale / radiologie

Privilèges associés à l'installation principale : Biopsie, Doppler, mammographie, radiologie diagnostique, résonance magnétique, tomodensitométrie, ultrasonographie (échographie), admission, recherche, garde

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : les mêmes privilèges que dans l'installation principale ;

c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du



département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

8.2 Nomination intérimaire Directeur des services professionnels

CISSSO-023-2019

ATTENDU le départ du Dr Daniel Tardif à titre de directeur des services professionnels (DSP) le 1^{er} février 2019;

ATTENDU que le poste de DSP est une fonction obligatoire pour tout établissement qui exploite



un centre hospitalier (art 202 LSSSS);

ATTENDU que le DSP doit être un médecin et être nommé après consultation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (art 202 LSSSS et art 8.1 du règlement sur certaines conditions applicables aux cadres) ;

ATTENDU que le poste de DSP est affiché depuis le 10 janvier 2019 et qu'il n'y a aucune candidature jusqu'à ce jour ;

ATTENDU que le président-directeur général (PDG) doit s'assurer que la coordination et la surveillance de l'activité clinique exercée dans l'établissement soient effectuées et qu'il doit exercer les responsabilités désignées en l'absence d'un DSP (art 195 LSSSS et art 55 et 56 Loi 20);

ATTENDU que le PDG peut être assisté par un président-directeur général adjoint (PDGA) et que ce dernier doit assumer ses fonctions ou certaines de ses fonctions en cas d'empêchement du PDG (art 33 Loi 10);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Mme Josée Filion, PDGA, à titre de DSP par intérim suite au départ du Dr Daniel Tardif;

DE MAINTENIR simultanément Mme Josée Filion dans ses fonctions de PDGA ;

D'APPLIQUER les conditions salariales conformément à l'article 22 du règlement sur certaines conditions de travail applicable aux cadres ;

DE POURSUIVRE l'affichage du poste de DSP jusqu'à ce qu'un titulaire soit nommé à lui suite d'un concours réservé.

9 Comité de vérification

9.1 Rapport de la présidence du comité - séance du 16 janvier 2019

En l'absence du président du comité, Mme Julie Pépin fait le compte-rendu de la séance téléphonique du 16 janvier 2019.

- État de la situation financière 2018-2019
 - Un déficit de (7,4 M\$) est identifié au cumulatif de la période 8, ce qui représente 1.5% d'écart budgétaire.
 - Écart déficitaire en masse salariale de (2,7 M\$) expliqué par les enjeux de pénurie de main-d'œuvre et de présence au travail qui génèrent des dépassements de coûts importants en assurance-salaire, en temps supplémentaire et en main-d'œuvre indépendante.
 - Écart déficitaire de (4,7 M\$) au niveau des fournitures et autres charges, principalement composé de dépassement de coûts en médicaments et d'écarts importants en honoraires d'avocats et expertises médicales.
 - Un plan de retour à l'équilibre est présentement en travail.
- Proposition de plan de retour à l'équilibre budgétaire 2018-2019.
 - Une présentation détaillée des travaux en cours visant à recouvrer l'équilibre au 31 mars 2020 a été faite aux membres du comité.
 - Les pistes d'optimisation identifiées sont réalistes. Elles permettent de réduire les dépenses tout en visant à améliorer les pratiques et la qualité des soins.
 - Les membres sont satisfaits de l'avancement des travaux et de la démarche d'accompagnement des gestionnaires faite par la direction des ressources financières et la direction des ressources humaines. Les membres sont d'avis que cet accompagnement est nécessaire et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.



- Sous la recommandation des membres du comité, les mesures d'économie identifiées ont été acheminées au MSSS afin d'en valider la recevabilité, en vue d'une adoption par le conseil d'administration en mars prochain.
- Politique de gestion des contributions partenariales
 - La politique sur la gestion des fonds de partenariat adoptée en janvier 2016 a fait l'objet d'une révision qui a été présentée aux membres du comité.
 - Des changements devaient être apportés à la politique afin de se conformer à la loi sur la santé et les services sociaux.
 - Les membres du comité de vérification recommandent son adoption par le conseil d'administration.

9.2 Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018

Dépôt du document en titre.

9.3 Politique de gestion des contributions partenariales - révision

Mme Murielle Côté, directrice des ressources financières, présente le projet de révision de la politique de gestion des contributions partenariales. Cette politique est établie conformément au manuel de gestion financière du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (Note d'orientation du ministère NOCC-35 (01-03-01) et doit être approuvée par le conseil d'administration. Les changements ont été apportés afin de retirer certaines dépenses qui ne pouvaient être admissibles en respect de la loi.

- L'article 259 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (LSSS) dicte que: « qu'un établissement ne peut verser de rémunération ni accorder quelque autre avantage direct ou indirect à un médecin exerçant sa profession dans le cadre du régime institué par la Loi sur l'assurance maladie, en considération de la dispensation, dans un centre qu'il exploite, de services assurés en vertu de ce régime. »
- Au AS-471, le questionnaire de la haute direction prévoit également une question en lien avec l'article 259. Cette question se libelle comme suit : « Pour la période visée par le rapport financier, votre établissement s'est-il conformé à la Loi sur les services de santé et des services sociaux et aux directives du Ministère à l'effet qu'il ne peut verser, peu importe la source de financement, des avantages hors entente à des médecins en considération de la prestation de services assurés? »
 - Une validation auprès du MSSS a permis de clarifier cet article. Le principe de base étant qu'aucun paiement ne doit être fait à un médecin, à moins que ce ne soit prévu par une loi ou une circulaire spécifique.
 - Puisque la gestion des contributions partenariales ne fait pas exception à cette loi, le retrait de certaines dépenses a été effectué.
- La terminologie a été modifiée afin d'assurer la cohérence avec celle utilisée par le MSSS: « Contribution partenariale en remplacement de fonds de partenariat ».

CISSSO-024-2019

ATTENDU la résolution CISSSO-268-2016 adoptant le 24 novembre 2016 la Politique de gestion des fonds de partenariat (P-027);

ATTENDU que le Secrétariat du Conseil du trésor désire mieux encadrer les pratiques relativement aux ristournes qui sont offertes par des fournisseurs dans le cadre de négociations contractuelles avec l'état;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais désire favoriser une cogestion médico-administrative de ces sommes, dans le respect des balises du Secrétariat du Conseil du trésor ;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux demande que chaque établissement élabore une politique de régie interne sur la gestion des contributions partenariales;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux demande à ce que la Politique de gestion des contributions partenariales soit adoptée par le conseil d'administration de l'établissement ;



SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique de gestion des contributions partenariales (P-027) telle que modifiée.

10 Comité de la gouvernance et de l'éthique

10.1 Rapport de la présidence du comité - séance du 8 janvier 2019

En l'absence du président du comité, Mme Monique Séguin, secrétaire, présente un compte-rendu verbal de la séance du 8 janvier 2019:

- Cadre réglementaire du comité de coordination éthique clinique et des comités éthiques cliniques - La directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, Mme Constance Vanier, a présenté le projet, qui est proposé pour adoption aujourd'hui. Les membres ont posé plusieurs questions et quelques modifications ont ainsi été apportées au document. Les membres en recommandent l'adoption.
- Tableau de suivi des normes d'agrément en gouvernance - La dernière mise à jour du Plan d'amélioration de la qualité (tableau de suivi des normes d'agrément en gouvernance) a été déposée. Sur 87 normes, 79 sont atteintes et 8 sont partiellement atteintes. Aucun drapeau rouge n'est soulevé pour l'ensemble du cahier de normes en gouvernance.
- Sondage annuel d'autoévaluation du C.A. et des comités - Les membres ont analysé le questionnaire maison d'autoévaluation des membres du conseil d'administration, et l'ont comparé à d'autres questionnaires provenant d'autres CISSS et CIUSSS. Les membres ont retenu de cette comparaison l'implantation dès aujourd'hui d'un questionnaire sur une page à déposer après chaque séance régulière, en complémentarité avec le tour de table de la fin. Le processus d'autoévaluation maison permettra d'ajuster au besoin le Plan d'amélioration de la gouvernance qui a été discuté en séance plénière.
- Procédure de divulgation des actes répréhensibles - Le responsable du suivi des divulgations, M. Pascal Chaussé, a déposé une révision de la procédure, qui est déposée au C.A. aujourd'hui, de même que le rapport annuel sur le suivi des divulgations sont déposés aujourd'hui.
- Norme comptable : Information relative aux apparentés - Le PDG a expliqué la nouvelle norme comptable portant sur l'information relative aux apparentés qui a fait l'objet d'une présentation à la séance plénière d'aujourd'hui.

10.2 Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018

Dépôt du document en titre.

10.3 Cadre réglementaire du comité de coordination éthique clinique et des comités éthiques cliniques

Mme Constance Vanier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) et M. Paul-André Aubin, APPR à la DQEPE, présentent le projet.

Le comité de coordination éthique clinique (CCÉC) est composé de trois comités d'étude clinique (CÉC) selon le modèle éthique clinique appliqué graduellement au plan des consultations en éthique clinique.

À la suite des discussions et de l'élaboration des documents cadres, les membres, sur une base consensuelle, recommandent que le CCÉC et ses CÉC soient sous la gouverne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais, afin d'assurer son autonomie et son indépendance.

CISSSO-025-2019

ATTENDU que l'établissement doit maintenir la conformité aux critères des cahiers des normes Gouvernance et Leadership d'Agrément Canada;



ATTENDU que suite à la création du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais en avril 2015, il est nécessaire d'adopter un cadre réglementaire pour le Comité de coordination d'éthique clinique et de ses comités d'éthique clinique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination d'éthique clinique au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais que le Comité de coordination d'éthique clinique et ses Comités d'éthique clinique relèvent directement du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais sous la direction de la Présidence-direction générale. Pour son fonctionnement, le CCÉC et ses comités d'éthique clinique sont soutenus par la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique.

Ce qui implique les activités suivantes pour le CA :

1. Adoption des amendements et des révisions du cadre réglementaire;
2. Attestation du rapport annuel et du registre des rapports de consultations et des avis;
3. Formulation d'une demande au CCÉC, afin de lui soumettre un avis touchant un dilemme ou un problème éthique clinique d'envergure organisationnelle.

ATTENDU que le Comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance du cadre réglementaire du Comité de coordination éthique clinique (CCÉC) et des comités éthique clinique (CÉC) du CISSS de l'Outaouais à sa rencontre du 8 janvier 2019 et recommande celui-ci pour adoption par le CA (résolution CGÉ-003-2019).

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APORTER le Cadre réglementaire du comité de coordination d'éthique clinique (CCÉC) et des comités éthique clinique (CÉC) du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

10.4 Procédure facilitant la divulgation des actes répréhensibles - Révision

Dépôt de la version révisée de la Procédure facilitant la divulgation des actes répréhensibles.

10.5 Rapport annuel 2017-2018 du responsable du suivi des divulgations

Le responsable du suivi des divulgations, M. Pascal Chaussé, dépose le rapport annuel pour 2017-2018. Dans l'année, une seule divulgation a été déposée officiellement, mais ne répondait pas aux critères puisqu'elle n'était pas d'intérêt public.

Une tournée de communication a été organisée pendant l'année, auprès de différentes instances: gestionnaires, comité de direction, représentants syndicaux, bureau du commissaire aux plaintes et à la qualité des services, conseils professionnels, etc. La tenue d'activités de communication entraîne habituellement un accroissement de l'activité et dans la majorité des cas, les demandes d'information sont réorientés vers les bonnes instances (ressources humaines, commissaire aux plaintes, etc.)

D'autres activités de communication seront organisées au cours de la prochaine année.

11 Comité des ressources humaines

11.1 Nomination à la présidence du comité des ressources humaines

CISSSO-026-2019

ATTENDU que l'article 4 du Règlement sur la régie interne du comité de ressources humaines du CISSS de l'Outaouais (R-010) précise les règles de régie interne du comité de ressource humaine, notamment la nomination d'un président;

ATTENDU la recommandation du comité de ressources humaines du 14 janvier 2019 de



nommer M. Pierre Fréchette à la présidence dudit comité;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER M. Pierre Fréchette à la présidence du comité de ressources humaines pour l'année 2019.

11.2 Rapport du président du comité - séance du 14 janvier 2019

Le président du comité des ressources humaines, M. Pierre Fréchette, présente un compte-rendu de la séance du 14 janvier 2019.

- Suivi de la directive d'accommodement sur l'usage de parfums et produits parfumés : un plan de déploiement sera produit.
- Des discussions ont eu lieu sur les principes directeurs d'une politique sur la consommation d'alcool et de drogues.
- Suivi des négociations locales : les médiateurs ont été identifiés et les processus sont en cours.
- Martin Vachon, DRHCAJ, a présenté le nouvel organigramme de la DRHCAJ aux membres du comité.
- Un suivi de l'implantation de la politique de santé organisationnelle a été fait. Une campagne de promotion sera déployée dans la semaine du 18 février.
- Les membres ont discuté des impacts de l'élaboration du plan de retour à l'équilibre budgétaire sur les ressources humaines.
- Présentation aux membres du comité des différents indicateurs RH (temps supplémentaire, MOI, assurance salaire) ainsi que le rapport trimestriel sur les plaintes d'harcèlement psychologique, de violence et d'incivilité.

En réponse aux interventions des membres du C.A. M. Martin Vachon souligne que l'interdiction de l'usage du tabac sur les terrains du CISSS de l'Outaouais entraînera une campagne de promotion.

11.3 Procès-verbaux des séances du 29 octobre 2018 et 10 décembre 2018

Dépôt du document en titre.

12 Correspondance et dépôt de documents

12.1 Démission directeur des services professionnels

Dépôt de la lettre de démission du directeur des services professionnels, Dr Daniel Tardif, datée du 7 janvier 2019. La démission est effective à compter du 1er février 2019.

12.2 Pétition cafétéria hôpital de Gatineau

Dépôt d'une pétition signée par 118 membres du personnel concernant le maintien du local de pause à l'urgence de Gatineau. Une lettre réponse signée par le PDG le 22 janvier 2019 est également déposée.

12.3 Réponses aux interventions des citoyens de la Vallée-de-la-Gatineau

Dépôt de quatre lettres signées par le PDG le 18 décembre 2018, en réponse à l'intervention de quatre citoyens de la Vallée-de-la-Gatineau lors de la séance publique du 13 décembre 2018 du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais.

12.4 Réponse rapport d'investigation du coroner

Dépôt d'une lettre signée par le PDG le 11 janvier 2019, en réponse à un rapport d'investigation du coroner.



12.5 Demande de production d'un plan clinique

Dépôt d'une lettre signée le 14 janvier 2019 par le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yvan Gendron, demandant l'élaboration d'un plan clinique, en lien avec le projet d'un nouvel hôpital en Outaouais.

13 Reconnaissance envers la qualité

13.1 Remerciement à l'endroit de Dr Daniel Tardif

CISSSO-027-2019

ATTENDU que Dr Daniel Tardif quittera le 1er février 2019 ses fonctions de directeur des services professionnels du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que Dr Daniel Tardif a œuvré pendant plus de 20 ans au sein du réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, notamment comme directeur des services professionnels du CISSS de Papineau et médecin conseil à la Direction de la santé publique;

ATTENDU que Dr Daniel Tardif a relevé plusieurs défis de taille dans ses fonctions de président-directeur général adjoint puis de directeur des services professionnels au CISSS de l'Outaouais depuis 2015;

ATTENDU que Dr Daniel Tardif a toujours œuvré avec professionnalisme, collaboration, engagement et bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REMERCIER Dr Daniel Tardif pour la qualité du travail accompli et d'en faire mention dans l'Info-CA.

14 Date de la prochaine séance : 7 mars 2019

15 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Lucie Lalonde
Présidente

Josée Filion
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 7 mars 2019, résolution CISSSO-030-2019.

NOTE : Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minutes visant l'amélioration du fonctionnement des séances.

